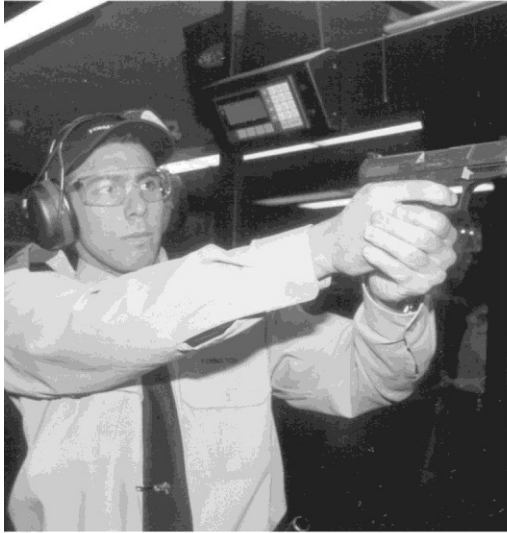


École nationale de **POLICE** du Québec



Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

2011
—
2012



Guide d'admission de l'aspirant policier

titulaire d'un DEC en techniques policières

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
819 293-8631

COORDINATION : REGISTRARIAT

© École nationale de police du Québec, 2011

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute diffusion, en tout ou en partie, de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doit, au préalable, être autorisée par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Un aspirant policier est un « étudiant » au sens du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (2010) 142 G.O.2. p. 5162), lequel règlement est disponible à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

Ce guide est destiné à l'intention des titulaires d'un DEC en techniques policières.

Révisé le : 2011-12-15

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

La *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) énonce que l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École ») a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder à la pratique de patrouille-gendarmerie. Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (ci-après appelé le « programme ») permet à l'aspirant policier d'acquérir les compétences en patrouille-gendarmerie. Il a pour objectif de préparer l'aspirant policier à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la fonction de policier. La durée minimale de ce programme est de 434 heures, réparties sur 15 semaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission du programme sont prévues au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (ci-après appelé le « règlement »), lequel prévoit particulièrement ce qui suit :

- 1° être citoyen canadien;
- 2° être de bonnes mœurs. Pour savoir ce que l'École entend par la notion *être de bonnes mœurs*, nous vous suggérons de prendre connaissance du *Document d'information sur la vérification des bonnes mœurs à l'École nationale de police du Québec*;
- 3° ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
- 4° avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- 5° être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence (permis classe 4A autre qu'un permis probatoire. Lorsqu'il y a eu une chirurgie aux yeux, la condition A doit être retirée);
- 6° donner ses empreintes digitales à l'École;
- 7° avoir réussi l'examen médical prescrit. L'examen médical doit être réussi dans les 9 mois précédant le début de votre formation à l'École;
- 8° avoir réussi l'un des tests, épreuves ou cours de langue suivants :
 - l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, tel que prescrit par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;

- le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
 - le test « Ministerial Examination of College English Language of Instruction and Literature » pour le candidat provenant du Collège John Abbott.
- 9^o payer les frais de scolarité ainsi que les autres frais exigés par l'École (les frais d'admission doivent être payés au moment du dépôt de la demande d'admission);
- 10^o avoir réussi le test d'aptitude physique prescrit. Le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) doit être réussi dans les 3 mois précédant le début de votre formation à l'École;
- 11^o avoir réussi, dans les 2 ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soins d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire » ou toute formation équivalente délivré par l'un des organismes suivants :
- Ambulance St-Jean;
 - Croix-Rouge canadienne;
 - Fondation des maladies du cœur du Québec;
 - Société de sauvetage.
- 12^o avoir réussi le test de natation prescrit. Le test de natation doit être réussi dans les 3 mois précédant le début de votre formation à l'École;
- 13^o avoir réussi le test psychométrique administré par l'École. Le test psychométrique n'est valide que pour l'année scolaire 2011-2012;
- 14^o avoir réussi le test de jugement situationnel administré par l'École. Le test de jugement situationnel n'est valide que pour l'année scolaire 2011-2012.

DEMANDE D'ADMISSION

Votre demande d'admission doit être présentée au registraire de l'École en retournant le formulaire d'admission et d'inscription annexé au présent guide et être accompagnée des documents suivants :

- A- l'original de votre certificat (grand format) ou acte de naissance ou une copie de votre certificat de citoyenneté canadienne;
- B- une copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (le bulletin final nous sera transmis par votre établissement d'enseignement collégial si vous êtes diplômé de la session hiver 2011);
- C- une copie de votre permis de conduire;
- D- une copie du rapport de l'épreuve ou du test mentionné au paragraphe 8^o des conditions d'admission susmentionnées;
- E- un mandat-poste ou chèque de **151 \$**, fait à l'ordre de l'*École nationale de police du Québec*, (frais d'admission), à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription;

- F- un chèque de **105 \$**, fait à l'ordre de l'*École nationale de police du Québec*, (frais des tests d'entrée) et daté du **11 juin 2011** (journée des tests d'entrée) à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription. Si toutefois vous ne vous présentez pas à cette journée, votre chèque sera détruit et non retourné.

Le formulaire d'admission et d'inscription, le paiement des frais d'admission et le chèque postdaté pour les tests d'entrée doivent être reçus à l'École au plus tard le **1^{er} mai 2011** alors que votre dossier scolaire doit être complété et transmis au Registrariat au plus tard le **15 juillet 2011**. Vous avez jusqu'à cette dernière date pour nous faire parvenir tous les documents manquants à votre dossier, sans quoi votre demande d'admission sera rejetée.

TESTS D'ENTRÉE

Les deux instruments de mesure qui constituent les tests d'entrée ne requièrent aucune préparation spécifique de votre part et visent à évaluer des savoir-être reliés à l'exercice de la fonction policière. Pour en savoir plus sur ces nouveaux tests, visitez la section Admission 2011-2012 du site Internet de l'École au www.enpq.qc.ca.

Le premier instrument de mesure, le M-Pulse, est un test psychométrique qui permet d'évaluer votre degré de risque de manifester des comportements incompatibles avec la profession policière. Ce test comporte 455 questions. Une période variant de 50 à 90 minutes est prévue pour vous y soumettre. Vous aurez à vous prononcer quant à votre degré d'accord face à chacun des énoncés. Le M-Pulse mesure des facteurs reliés au sens des responsabilités et au respect des règles. Il permet également d'évaluer d'autres comportements contreproductifs relatifs aux interactions avec les citoyens. Il vous est possible de consulter les échelles du M-Pulse retenues pour l'admission au programme de l'année scolaire 2010-2011 dans la section Admission 2011-2012 du site Internet de l'École au www.enpq.qc.ca.

D'une durée de 90 minutes, le second instrument de mesure, le test de jugement situationnel, comporte plusieurs mises en situation en lien avec un contexte d'intervention ou de formation policières. Chacune de ces mises en situation est suivie de quatre énoncés décrivant quatre types d'intervention. Vous devrez ordonnancer ces énoncés, selon ce que vous jugez être la meilleure intervention jusqu'à la moins bonne.

Les tests d'entrée auront lieu le **samedi 11 juin 2011** aux endroits suivants :

CLIENTÈLE	LIEU	SALLE	HEURES
Cégep Abitibi-Témiscamingue Cégep de l'Outaouais	Cégep de l'Outaouais Campus Félix-Leclerc 820, boulevard de la Gappe, Gatineau (Québec) J8T 7T7 www.cegepoutaouais.qc.ca	Amphithéâtre Multimédia	De 8 h à 16 h
Collège Ahuntsic Collège de Maisonneuve Collège John Abbott	Collège de Maisonneuve 2701, rue Nicolet Montréal (Québec) www.cmaisonneuve.qc.ca	Cafétéria	De 8 h à 16 h
Campus Notre-Dame-de-Foy Cégep de Rimouski Collège d'Alma Collège François-Xavier-Garneau	Cégep de Limoilou (CAMPUS DE QUÉBEC) 1300, 8 ^e Avenue Québec (Québec) www.climoilou.qc.ca	Cafétéria	De 8 h à 16 h

Cégep de Trois-Rivières Collège de Sherbrooke Collège Ellis	École nationale de police du Québec 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) www.enpq.qc.ca	Grand amphithéâtre	De 8 h à 16 h
---	---	--------------------	---------------

Vous devrez vous présenter à l'endroit prévu en lien avec le collège dont vous êtes diplômé.

Vous devrez présenter une pièce d'identité avec photo lors de la passation des tests d'entrée. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la journée des tests d'entrée du **samedi 11 juin 2011** pour cas de force majeure, vous pourriez être autorisé, après analyse du dossier par le Registrariat, sur demande de report écrite, à vous présenter à la deuxième journée de tests qui se déroulera à l'École nationale de police du Québec, en janvier 2012. Si vous ne vous présentez pas à cette dernière journée de tests, même pour cas de force majeure, votre demande d'admission sera rejetée.

ACCÈS ET RÉVISION D'UN TEST D'ENTRÉE

Vous pouvez avoir accès aux résultats obtenus aux tests d'entrée ou demander leur révision. La *Procédure d'accès et demande de révision relative à un test d'entrée* (PROC 01-05) est disponible à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca dans la section Admission 2011-2012.

CONTINGEMENTEMENT

Le contingentement autorisé du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie est de 648 places par année scolaire réparties à l'intérieur de 9 cohortes de 72 aspirants policiers. En conséquence, une fois que les 648 places auront été attribuées, certains candidats verront leur demande d'admission refusée. Le cas échéant, les candidats dont l'admission aura été refusée pour l'année scolaire 2011-2012 pourront déposer en **mai 2012** une nouvelle demande d'admission pour l'année scolaire 2012-2013. La première cohorte de l'année scolaire 2011-2012 commencera ses activités de formation le 31 octobre 2011.

COTE DE RANGEMENT ENPQ

La cote de rangement ENPQ est calculée de la façon suivante :

- Cote R-ENPQ : 50 %
- Test de jugement situationnel : 30 %
- Test de langue maternelle : 20 %

La cote obtenue déterminera votre rang sur la liste de classement.

La description détaillée du calcul de la Cote de rangement ENPQ est disponible à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca dans la section Admission 2011-2012.

TESTS DE DÉPISTAGE DE DROGUES ET STUPÉFIANTS

L'École a une pratique de « Tolérance zéro » en matière d'usage ou d'infractions relatives aux drogues et stupéfiants.

Par conséquent, un **test systématique de dépistage de drogues et stupéfiants** vous sera administré lors de votre examen médical.

De plus, la direction de l'École pourra vous demander de vous soumettre à un **test spécifique de dépistage de drogues et stupéfiants** si elle a des motifs raisonnables de croire que la pratique de «Tolérance zéro» n'est pas respectée en la matière en cours de formation.

Le cas échéant, un **test de confirmation**, sera administré pour chaque drogue positive détectée lors de l'administration d'un test de dépistage de drogues et stupéfiants.

EXAMEN MÉDICAL ET TEST D'APTITUDE PHYSIQUE

Si vous réussissez l'examen médical prescrit au règlement, vous serez invité à vous soumettre au test d'aptitude physique (TAP-ENPQ).

Un candidat qui échoue le TAP-ENPQ ne peut être convoqué de nouveau à ce test avant qu'une période minimale de trois mois se soit écoulée.

Tout candidat a droit à un maximum de deux essais au test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) par demande d'admission.

Un candidat qui échoue une partie de ce test est en échec et doit reprendre le TAP-ENPQ au complet. La règle du délai d'attente de trois mois doit également être respectée dans ce cas.

La description du test d'aptitude physique (TAP-ENPQ), le guide de préparation pour ce test ainsi qu'une capsule vidéo sont disponibles à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca dans la section Admission 2011-2012, à laquelle vous pouvez également consulter les normes d'acuité visuelle de l'École.

TEST DE NATATION

Lors de la journée du test TAP-ENPQ, le candidat devra également réussir le test de natation.

Un candidat qui échoue le test de natation ne peut être convoqué de nouveau à ce test avant qu'une période minimale de trois mois se soit écoulée.

Tout candidat a droit à un maximum de deux essais au test de natation par demande d'admission.

Le protocole du test de natation est disponible à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca dans la section Admission 2011-2012.

CONDITION PHYSIQUE

Il est de votre responsabilité de vous présenter au test TAP-ENPQ et au test de natation en excellente santé et condition physique, sans blessure, sans attelles destinées à maintenir ou soutenir une partie d'un membre et sans toute forme de protection.

Si un des instructeurs participant à l'administration des tests est d'avis que votre état ou condition physique peut comporter un risque de blessures ou un risque pour votre santé, il référera votre cas au coordonnateur de l'activité qui après l'analyse de votre situation, pourrait mettre fin à votre test et vous référer à l'infirmière de l'École.

Lorsque votre santé ou condition physique sera revenue à la normale, vous pourrez contacter le Registrariat de l'École qui traitera votre dossier en priorité afin de vous permettre de participer le plus rapidement possible à une autre session du test TAP-ENPQ et du test de natation. Pour satisfaire aux conditions d'admission, le candidat doit réussir ces deux tests la même journée.

AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être admissible au programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Sur le formulaire de demande de prêts et bourses, vous devez indiquer le code d'établissement « 770000 », le code d'activité « 01 » et le code de programme « PJ1X3 ». Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.afe.gouv.qc.ca.

LISTE DES FRAIS D'ADMISSION ET DE FORMATION*
Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie
Année scolaire 2011-2012

FRAIS D'ADMISSION		
Admission au programme	151 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Tests d'entrée	105 \$	Chèque postdaté du 11 juin 2011 à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription
Examen médical	400 \$	Payable lors de la journée de l'examen médical
Test d'aptitude physique et test de natation	86 \$	Payable lors de la journée des tests
Total des frais d'admission	742 \$	

FRAIS DE FORMATION		
Inscription et matériel pédagogique	733 \$	
Scolarité	3 432 \$	
Hébergement et repas	2 450 \$	
Total des frais de formation	6 615 \$	Payable en un ou deux versements. Le 1 ^{er} versement est payable lors de la première journée de formation (5 390 \$) et le 2 ^e versement est payable 30 jours après le 1 ^{er} versement (1 225 \$)

Ne sont pas inclus les frais pour les vêtements, livres et articles obligatoires mentionnés au *Guide d'accueil de l'aspirant policier* (GUI 01-03), lequel peut être consulté à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca dans la section Admission 2011-2012.

*** Tous les frais mentionnés dans la présente liste sont sujets à changement.**



Processus d'admission et d'inscription au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie – Année scolaire 2011-2012

Tous les candidats

1. Réception des formulaires d'admission et d'inscription (date limite le 1^{er} mai 2011);
2. Envoi d'un accusé de réception des formulaires d'admission et d'inscription (30 mai 2011);
3. Passation des tests d'entrée (11 juin 2011);
4. Réception des documents manquants au dossier des candidats (date limite le 15 juillet 2011);
5. Transmission aux candidats de la décision d'admission au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (*admission conditionnelle, admission rejetée ou inscription sur une liste d'attente*) (9 septembre 2011);

Candidats admis conditionnellement ou inscrits sur la liste d'attente

6. Invitation aux candidats à l'évaluation de la condition médicale en fonction du rang établi sur la liste de classement;
7. Invitation à l'évaluation de la condition physique (test TAP-ENPQ et test de natation) en fonction du rang établi sur la liste de classement;
8. Invitation à une cohorte entre 3 et 4 semaines avant le début de la formation, et ce, en fonction du rang établi sur la liste de classement;
9. Intégration à la cohorte.

Pour plus d'informations, consultez la section Admission 2011-2012, à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca et sur Facebook.

Vous pouvez également contacter le Registrariat dont les coordonnées apparaissent ci-dessous :

Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 – Télécopieur : 819 293-2541
Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca

FORMULAIRE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DEC – AEC PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
Code permanent	N° d'assurance sociale ¹		Date de naissance a m j
Nom de famille à la naissance		Prénom	
Nom du père		Prénom du père	
Nom de famille de la mère à la naissance		Prénom de la mère	
Langue(s) parlée(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)		Langue(s) écrite(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)	
Citoyenneté canadienne : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
2 COORDONNÉES DU CANDIDAT			
N° civique, rue, n° d'appartement			
Municipalité		Province	Code postal
N° de téléphone (résidence)	N° de téléphone (travail)	Poste	N° de téléphone (cellulaire)
Adresse électronique	Nom de la personne à contacter en cas d'urgence	Lien	N° de téléphone en cas d'urgence
3 ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES DU CANDIDAT			
DEC en techniques policières hiver 2011 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Nom du collège	
DEC en techniques policières réussi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
AEC en techniques policières réussie : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<input type="checkbox"/> Diplôme universitaire obtenu (spécifiez)			
<input type="checkbox"/> Autre diplôme post-secondaire obtenu (spécifiez)			
4 PERMIS DE CONDUIRE DU CANDIDAT			
N° de permis	Classe	Condition(s)	Date d'expiration
5 INFORMATIONS			
<p>Vous devez répondre à toutes les questions de ce formulaire et y annexer les documents requis sans quoi votre DOSSIER SERA CONSIDÉRÉ INCOMPLET. Les documents requis au soutien de votre demande sont :</p> <p><input type="checkbox"/> Original du certificat de naissance (grand format) ou de l'acte de naissance ou une copie du certificat de citoyenneté canadienne</p> <p><input type="checkbox"/> Copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (seulement pour les titulaires d'un DEC)</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du document attestant que vous avez réussi un des tests, épreuves ou cours de langue (seulement pour les titulaires d'un DEC)</p> <p><input type="checkbox"/> Copie de votre permis de conduire 4A</p> <p><input type="checkbox"/> Mandat-poste ou un chèque de 151 \$ (frais d'admission)</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque postdaté au 11 juin 2011 de 105 \$ (frais des tests d'entrée)</p> <p><input type="checkbox"/> Promesse d'embauche (seulement pour les titulaires d'une AEC)</p> <p>Votre admission sera refusée si l'une des conditions exigées au <i>Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec</i>² n'est pas satisfaite.</p>			
6 TESTS D'ENTRÉE			
<input type="checkbox"/> Je serai présent(e) à la journée des tests d'entrée le 11 juin 2011 Endroit : _____ <input type="checkbox"/> Demande de report*			
*Ci-joint ma demande d'exemption écrite motivant le report de mes tests d'entrée en janvier 2012.			

¹ Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôt.

² (2010) 142 G.O.2. p. 5162.

Les réponses aux questions 7, 8 et 9 seront utilisées à des fins statistiques tout en assurant la confidentialité des données nominatives. Le libellé de ces questions s'inspire du questionnaire d'identification fourni par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (L.R.Q., chapitre A-2.01).

7 AUTOCHTONES

Les autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada, ou des personnes dont l'un des deux parents est autochtone.

Faites-vous partie des peuples autochtones?

Oui

Non

8 MINORITÉS VISIBLES

Pour les fins du questionnaire, les membres de minorités visibles sont des personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche, indépendamment du lieu de naissance ou de la citoyenneté.

Vous considérez-vous comme un membre des minorités visibles?

Oui

Non

9 MINORITÉS ETHNIQUES

Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais.

Vous considérez-vous comme un membre des minorités ethniques?

Oui

Non

10 ENGAGEMENT, CONSENTEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Je, soussigné(e), m'engage à respecter tous les règlements, politiques, directives, procédures et règles en vigueur à l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École »). Je déclare que les renseignements ci-dessus mentionnés ainsi que les pièces jointes au présent formulaire sont exacts. Pour faire suite à cette demande, j'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à communiquer à l'École ainsi qu'à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dans le cadre du mandat qu'elle assume pour ces établissements, les renseignements qui apparaissent sur mes relevés de notes et qui sont nécessaires à la gestion de mon dossier.

J'autorise également l'École à transmettre mes empreintes digitales à un corps de police pour vérification, et ce, afin de respecter les conditions d'admission du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. J'autorise l'École à fournir les résultats ainsi que tout document ou information me concernant au corps de police qui en fait la demande, et ce, essentiellement à des fins d'embauche à la fonction de policier³.

Enfin, j'autorise l'École à transmettre à l'établissement d'enseignement que j'ai fréquenté tout document ou information me concernant, et ce, uniquement à des fins statistiques.

Signature du candidat

Date

a

m

j

Coordonnées de l'École :

Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 – Télécopieur : 819 293-2541 – Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca

³ Cette autorisation est révoquée en tout temps.